

Arrêté en conseil C. P. 5994, approuvé le 26 octobre 1940: Permis requis pour l'exportation de certains articles utiles dans la production des munitions de guerre.

Arrêté en conseil C. P. 6124, approuvé le 29 octobre 1940: Modifiant les Règlements de la défense du Canada (Codification) 1940.

Arrêté en conseil C. P. 6133, approuvé le 2 novembre 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (codification) 1940—Dispositions concernant les inventions et les dessins.

Arrêté en conseil C. P. 6148, approuvé le 2 novembre 1940: Revision No 8 de la Liste des personnes signalées.

Arrêté en conseil C. P. 6150, approuvé le 2 novembre 1940: Modifiant les Règlements concernant la défense du Canada (codification) 1940—Inscription de sujets britanniques d'origine allemande ou italienne.

Arrêté en conseil C. P. 6184, approuvé le 2 novembre 1940: Modifiant les Règlements de 1940 sur les services nationaux de guerre (recrus).

Aussi,—Copie de la correspondance échangée entre le premier ministre et le chef de l'opposition au sujet des projets d'ajournement ou de prorogation du Parlement.

Et aussi,—Copie d'une lettre adressée, en date du 2 novembre, 1940, par le Premier ministre du Canada aux premiers ministres des neuf provinces du Dominion au sujet du rapport de la Commission royale qui a fait enquête sur les relations du Dominion avec les provinces.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que lors de l'ajournement de la Chambre le vendredi, 8 novembre, la Chambre reste ajournée jusqu'au mardi, 12 novembre, 1940.

M. l'Orateur présente à la Chambre le rapport du bibliothécaire général du Parlement comme suit:

*A l'honorable Président de la Chambre des communes:*

Le Bibliothécaire général du Parlement a l'honneur de vous présenter le rapport de la bibliothèque pour l'année 1940.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque contenant la liste des livres achetés et reçus en don paraîtra dès le début de 1941.

La coopération du Ministre des Travaux Publics nous a valu des améliorations de premier ordre et de première nécessité dans le système de chauffage, d'éclairage et de protection contre l'incendie, alors que dans ce dernier cas on a remplacé un matériel désuet par un autre beaucoup plus moderne et plus efficace.

En transportant 80,000 documents parlementaires dans le nouvel Edifice des Archives, on a allégé d'autant la bibliothèque; toutefois le manque d'espace reste toujours le grand problème à résoudre.

Les diminutions opérées dans les allocations annuelles, et les taxes de guerre, ont nécessité la plus stricte économie surtout dans l'achat d'ouvrages d'une importance littéraire moindre. Tout de même la bibliothèque s'est enrichie de nombre de volumes ayant trait à la guerre, ou reconnus de première importance pour les besoins du Parlement.

Malgré les dangers et les aléas de la traversée, les pièces et documents officiels de la Grande-Bretagne et des Dominions ont tous atteint leur destination, sans trop de retard.

L'état de guerre et la majoration des prix ont rendu très difficile l'acquisition des livres français.